

les formes  
concernant la  
réception de  
Maceval au

Réceptions du 1<sup>er</sup> Janvier.

-----

I.

Malgré de minutieuses recherches, il n'a pas été possible de retrouver quand les visites de Nouvel-An du Corps diplomatique au Président de la Confédération ont commencé. Aux Archives, il n'y a aucun document à ce sujet, ce qui fait supposer qu'il n'y a jamais eu de décision du Conseil fédéral à cet égard, et qu'il s'agit d'un usage ancien. En effet, déjà le 3 janvier 1856, le "Bund" publiait le petit entrefilet suivant: "Am Neujahsrtag haben im Bundesrat der Wechsel der Departemente und die üblichen diplomatischen Begrüssungen stattgefunden." Si une modification devait être apportée à l'état de choses actuel, il y aurait lieu de provoquer une décision du Conseil fédéral, les futurs Présidents de la Confédération ne pouvant guère être liés par une décision présidentielle.

II.

Après les visites du Corps diplomatiques, le Président de la Confédération se rend en voiture, avec un huissier sur le siège, à la demeure de chaque chef de mission. L'huissier descend du siège et remet au domestique de la Légation, pour le chef de mission, la carte de visite du Président de la Confédération. Il est probable que plusieurs chefs de mission savent que cette carte est apportée par le Président en personne.

Peut-on sans inconvénient, apporter une simplification et supprimer la promenade en voiture du Président ?

Avant tout, il y a lieu d'établir si le cérémonial observé en général par le Conseil fédéral vis-à-vis du Corps diplomatique a déjà subi des modifications dans le sens d'une simplification.

Cette question doit être résolue affirmativement. C'est ainsi



A 4 e. 7.



qu'autrefois le Conseil fédéral déployait plus de cérémonie pour l'arrivée d'un Ambassadeur. Le Conseil fédéral se rendait à la gare pour recevoir l'Ambassadeur à la disposition duquel des voitures étaient mises. Plus tard, le Conseil fédéral se fit représenter à la gare par le Chancelier de la Confédération, puis par le secrétaire du Département politique, mais l'usage d'envoyer des voitures à la gare persista jusqu'en 1894 (arrivée de Mr. Barrère); depuis lors, on a renoncé à une manifestation quelconque à la gare.

Le 4 décembre 1896, le Conseil fédéral adopta un règlement pour la réception des agents diplomatiques accrédités près la Confédération suisse. Ce règlement, qui a été communiqué aux missions diplomatiques, a simplifié le cérémonial établi en 1859.

Il y a donc un précédent relatif à une simplification du cérémonial observé par le Palais vis-à-vis du Corps diplomatique.

Il semble dès lors que rien ne s'opposerait à ce que, le 1<sup>er</sup> janvier, le voyage circulaire de Mr. le Président fût supprimé. Le Président devrait alors renoncer aussi à envoyer sa carte par un huissier aux chefs de mission après la visite que ceux-ci lui ont faite et il se bornerait à les remercier de leur attention au cours de leur visite.

Il faut ou bien supprimer complètement la démarche du Président vis-à-vis du Corps diplomatique ou bien la laisser <sup>inter</sup> substituer telle qu'elle est actuellement, en tout cas ne pas envoyer de carte par huissier après une visite personnelle.

Bien que la situation du Président de la République Française soit, au point de vue constitutionnel, très différente de celle du Président de la Confédération suisse, il est peut-être intéressant de mentionner ici que Mr. Loubet - ainsi que ses prédécesseurs - n'envoie pas sa carte aux chefs de mission accrédités à Paris; le Corps diplomatique est reçu in corpore et c'est le doyen (le nonce) qui présente au Président les vœux de ses collègues. Le Président répond au discours du nonce.

## III.

Les huissiers ne paraissent pas être très bien stylés vis-à-vis des étrangers; ils ont, en tout cas, beaucoup de peine à les reconnaître. L'autre jour, l'huissier a annoncé au secrétaire-adjoint du Département politique: "Der spanische Gesandte"; or, il n'y a pas, actuellement, de Ministre d'Espagne à Berne; la personne annoncée était le Chargé d'affaires du Portugal qui venait du reste pour une affaire privée. Mr. Thiébaud, Chargé d'affaires de France, a récemment été annoncé: "Jemand von der französischen Kanzlei".

Il est évident qu'il y a là, de la part des huissiers, un manque de formes très regrettable et cela explique, en partie, la grave erreur commise, le 1<sup>er</sup> janvier 1904, où l'huissier a voulu introduire le Ministre-Résident des Pays-Bas avant l'Ambassadeur de France. Un pareil incident ne devrait pas se reproduire. Pour y obvier, il serait utile qu'un fonctionnaire connaissant les diplomates étrangers et au courant des usages de préséance assistât à la réception et veillât à l'ordre dans lequel les chefs de mission doivent être introduits.

.....

Si un changement devait être apporté à l'usage actuel, une décision présidentielle ne saurait suffire et il serait nécessaire de le soumettre à l'approbation du Conseil fédéral, chaque Conseiller fédéral étant appelé, l'année de sa présidence, à observer le cérémonial établi pour le 1<sup>er</sup> janvier.